



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Compte-rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du onze juillet deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjointes, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNNOGHE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur Benoit BECQUET,
Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur le Maire,

Absent excusé : Mesdames Jennifer DELTOMBE et Marie-Antoinette RAYMOND

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Benoit BECQUET est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-neuf juin deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix-neuf juin deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à vingt heures zéro minute.

=====

Délibération 18 07 32

MAISON DE SANTE - PHASE DEMOLITION - RESEAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée suite à plusieurs rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet, il a été décidé de diviser en 3 parties le projet, qu'une demande au titre de la DETR est sollicitée auprès des Services de l'Etat et en précise le plan de financement :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR	24 110,10€	25%
TRAVAUX : (phase 0) Installation chantier Démolition Réseaux actualisation des prix et imprévus 5 %	6 500,00€ 40 500,00 € 39 000,00€ 4 444,59€	- Etat (à détailler) - FS IPL - Conseil départemental		
Autres (honoraires) 7,14 %	6 457,74€	- Conseil régional - Europe - Autre (à détailler) - CAPSO	19 288,08€ 24 110,10€	20 % 25 %
Coût total de l'opération	96 440,40€	Sous-total	67 508,28€	70%
Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre - Emprunts - Crédit-bail	28 932,12€	30 %
		Sous-total	28 932,12 €	30%
TOTAL base éligible	96 440,40	Total de ressources	96 440,40	100 %

Madame Denise KATRA demande pour quand est prévu la démolition, Monsieur le Maire répond qu'il convient d'attendre d'une part l'analyse des offres ainsi que la notification de toutes les subventions sollicitées mais qu'a priori les travaux pourraient débuter en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'UNANIMITE,
PREND ACTE du plan de financement de la phase démolition de la maison de santé

AUTORISE Monsieur le Maire à établir toutes les demandes de subventions ainsi que pour la DETR

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires

Délibération 18 07 33

6EME CLASSE - subvention DETR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de DETR va être déposée concernant la rénovation d'une habitation en 6^{ème} classe suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR	36 000.00€	15%
TRAVAUX	240 521,00 €	- Etat (à détailler) FSIPL	€	%
Autres (honoraires) architectes SPS relevé topographique	22 320€ 2 500€ 1900€	- Conseil départemental - Conseil régional - Europe - Autre (à détailler) - CAPSO	87 500.00€ 48 000.00€	35 % 20 %
Coût total de l'opération	267 241.00	Sous-total	171500.00€	%
Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre - Emprunts - Crédit-bail	95 741.00€	30 %
		Sous-total	267 241.00 €	%
TOTAL base éligible	240 521.00€	Total de ressources	267 241.00€	%

Il est précisé que les subventions de la CAPSO et du Département ont été notifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'UNANIMITE,

PREND ACTE du plan de financement pour la 6^{ème} classe
AUTORISE Monsieur le Maire à établir la demande de subvention pour la
DETR
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires

Informations

Monsieur le Maire informe que la CAO a ouvert les plis ce jour, 21 offres ont été reçues. Sauf le lot 3 « plâtrerie » est infructueux. Le cabinet Envergues Architectes transmettra son analyse au plus tard le 31 juillet. Un conseil municipal est prévu le 18 septembre 2018. Monsieur le Maire invite son assemblée à la Ducasse des 21 et 22 juillet.

Monsieur le Maire clôt la séance à vingt heures trente minutes

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



Le Secrétaire de Séance,

Benoît BÉCQUET